



Conseil Municipal du 29 février 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/02

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 16
votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ.

Étaient régulièrement représentés :

Chimina Kossiva NEGLOKPE par Philippe AUDEBERT,
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Philippe BARBIER, par André BOURDON.

Étaient absents :

Laurent FOHRER, Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Nathalie JOLLY a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - VILLE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) redéfinissant les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1, L2531-1 relatifs à l'adoption du budget et aux dispositions financières,

Vu la circulaire préfectorale n° C.2016-12-75 du 7 décembre 2016 apportant des éléments d'actualité sur le cadre budgétaire et comptable des collectivités locales,

Vu la délibération n° 2021-44 du 29 septembre 2021 actant le passage par anticipation à la nomenclature M57,

Vu la Délibération n° 2022/03 du 23 février 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu les informations financières, notamment l'état et l'évolution de la dette, les grandes orientations budgétaires et la notice explicative, transmises aux Conseillers Municipaux en vertu des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

CONSTATE par un vote la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 concernant le budget de la Commune.

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Nathalie JOLLY

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *4 Mars 2024*
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *4 Mars 2024*